

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

GT FLORE-CBN du 17/06/2020 au 24/07/2020

Avis du groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN sur le Bilan technique et financier du PNA en faveur d'*Anchusa crispa* Viv. 1825.



Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-CBN du CNPN de se prononcer sur le bilan technique et financier du PNA en faveur d'*Anchusa crispa* Viv. 1825, rédigé par le Conservatoire botanique national (CBN) de Corse et animé par le CEN de Corse.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-CBN du CNPN.

Documents examinés

*DANIEL G., 2019. Plan National d'Actions en faveur de la Buglosse crépue (*Anchusa crispa* Viv. 1825). *Bilan et évaluation 2012-2018. CEN Corse, OEC, DREAL Corse, 91 pp.

*Réponses aux questionnaires fournis par le GT Flore-CBN du CNPN.

*Diverses publications.

Rappel du contexte

Anchusa crispa Viv. 1825 (Boraginaceae), espèce rare et protégée, est une endémique corso-sarde à aire de distribution très restreinte. En Sardaigne, sur les 9 populations recensées, 3 ont aujourd'hui disparu.

En Corse, il existe aujourd'hui 6 populations « naturelles » : 4 sur la côte occidentale, dans le golfe du Valinco (une petite station ayant disparu en 1999) et 2 sur la côte orientale, au sud de Solenzara.

Une nouvelle station avait été créée en 2002 à l'embouchure de la Gravona (près d'Ajaccio), sur un site protégé, appartenant au Conservatoire du Littoral, mais semble avoir disparu après les fortes tempêtes de janvier 2010.

Anchusa crispa est représenté en Corse par deux taxons bien distincts (subsp. *crispa* et subsp. *valincoana* Paradis, Piazza & Quilichini), dont le second endémique du littoral est de la Corse.

Trois des six stations « naturelles » sont menacées de disparition à court ou moyen terme. Les effectifs sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques (fortes sécheresses ou, au contraire, pluviométrie importante, tempêtes). Néanmoins, les effectifs globaux semblent en augmentation depuis 10 ans.

En revanche, l'aire de répartition de l'espèce a tendance à se réduire sur la plupart des sites (à l'exception de Portigliolu), en raison notamment des impacts anthropiques liés aux activités touristiques et de l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes d'hiver. La surface totale occupée par *Anchusa crispa* en Corse est, en 2010, d'environ 5 hectares.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un des grands thèmes de réflexion a été la lutte contre la perte de la biodiversité. Pour parvenir à cet objectif, il a été décidé la réalisation sur 5 ans de Plans nationaux d'actions pour 131 espèces présentes sur le territoire national et considérées comme « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge mondiale de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

L'état de conservation de certaines de ces espèces nécessite, en effet, des actions spécifiques, notamment volontaires, pour restaurer leurs populations et leurs habitats. C'est pour cela que les PNA ont été mis en place. Globalement, ils visent :

- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées,
- à informer les acteurs concernés et le public,
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) a eu en charge la rédaction PNA *Anchusa crispa*, validé en 2012.

L'objectif du PNA vise à la conservation et à la restauration de toutes les populations d'*Anchusa crispa*, afin d'atteindre une dynamique de population viable. Cette espèce a été très étudiée et a fait l'objet de nombreuses publications, principalement depuis les années 80. Ainsi, tous les sites ont été décrits de façon détaillée, de même que l'espèce, qui a également fait l'objet d'une thèse (Quilichini A., 1999).

Le PNA *Anchusa crispa* étant arrivé à terme en 2016, une évaluation est donc nécessaire. Toutes les actions n'ayant pas été réalisées, l'animation du PNA a continué en 2017 et 2018. Ce bilan vise à inventorier, quantifier et évaluer les actions mises en place en faveur de l'espèce depuis 2012. Il fait la synthèse des informations recueillies et se décline selon les 16 actions du plan. L'évaluation des actions a été réalisée sur la base des éléments fournis par chaque partenaire responsable de la mise en œuvre de tout ou partie d'une action.

Analyse

La lecture du bilan et de l'évaluation 2012-2018 du Plan national d'actions en faveur de la Buglosse crépue *Anchusa crispa* Viv. souligne l'important travail réalisé dans le cadre de ce plan, notamment en matière de conservation *in situ*, de suivi des populations, de partenariat, de maîtrise foncière, de croisement avec d'autres outils de conservation (DOCOBs par exemple), de mise en œuvre de protection (APPB et AMPB) et d'information du public, le tout dans un contexte extrêmement contraint de hauts de plage soumis aux installations humaines, à la forte pression touristique et vacancière, aux enjeux spatiaux particulièrement exacerbés. Et ce, sans négliger les aspects d'amélioration des connaissances, notamment avec la mise en évidence de deux taxons bien distincts (subsp. *crispa* et subsp. *valincoana*), dont le second endémique du littoral ouest de la Corse.

Presque toutes les actions du plan ont été menées à terme ou n'en sont pas loin, à l'exception de l'action 14 « Compléter les études sur la biologie et l'écologie de l'espèce » qui n'a pas été réalisée (voir le tableau synoptique p. 65).

Au final, l'état global de conservation des deux taxons est relativement stable (en légère baisse pour la subsp. *valincoana*), parfois au prix d'efforts considérables, et il est évident que ce résultat très positif est largement dû aux actions de ce PNA, et ce malgré les fortes menaces liées au développement touristique et la fréquentation des plages qui pèsent en permanence sur les populations d'*Anchusa crispa*.

La capacité, voire la nécessité de poursuivre de tels efforts dans les situations les plus régulièrement exposées aux impacts de fréquentation (douche de camping par exemple), plutôt que de déployer ces moyens sur des secteurs plus favorables, devront être réévaluées avec la poursuite d'un futur Plan national d'actions sur les dunes sableuses de Corse.

Par ailleurs, le bilan est fort bien illustré, riche en cartographies, photographies et graphiques qui permettent une bonne compréhension des problématiques et de l'évolution spatiale des populations.

Avis du CNPN

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes, **le GT Flore-CBN du CNPN valide le bilan technique et financier du PNA en faveur d'*Anchusa crispa* Viv. 1825 et donne un AVIS FAVORABLE** au projet de PNA en faveur de la flore des dunes sableuses du littoral corse comprenant *Anchusa crispa* Viv. 1825, mais également d'autres espèces menacées (*Rouya polygama* (Desf.) Coincy 1901, *Silene velutina* Pourr. ex. Loisel. 1809) de ce type d'habitats.



Michel METAIS
Président de la Commission